



ARRÊTÉ n° 2026-05-20/040
Portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire de la Commune de CETON (Orne),

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-04-30/39 en date du 30 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 14 avril 2026 ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Monsieur André BESNIER ;
- Madame Agnès JANDOT ;
- Madame Françoise NION ;
- Madame Sophie GOHON ;
- Monsieur Patrick LAURENT ;
- Madame Claudine GRENÊCHE.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et publié, notifié aux intéressés, et transmis au représentant de l'état au titre du contrôle de légalité.

Fait à CETON, le 20 mai 2026

Le Maire,
Vincent LEROY



Affiché le 20 mai 2026

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.